



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, session 2022

N° F3B46ASIEUN

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, au titre de l'année 2022 :

Monsieur VIGNON Bertrand, ingénieur d'études de classe normale, président, expert, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame GRANDJEAN-KRUSLIN Dominique, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, experte, Université de Corse Pasquale Paoli, Corte.

Madame LAPLANE Caroline, agent contractuel équivalent ingénieure d'études, vice-présidente, experte, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame ROBIC Joanna, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université Rennes 1, Rennes.

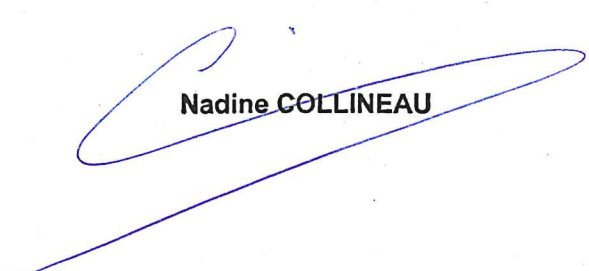
Monsieur PATRON Julien, assistant ingénieur, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2022**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU